[illegible] atmosphère [illegible] retentit, strident. Les hommes [illegible] sont prêts de partir. Chacun [illegible] qui, les pensées [illegible] le numéro 12, glisse rapide sur l'herbe [illegible] de la prairie, puis s'enlève, monte sur l'aile bleu et s'en va vers l'extrémité du champ d'aviation, où les chronométreurs officiels prennent l'heure, que le pilote vérifiant, et revient passer au-dessus des têtes pour s'en aller vers le sud-est.

Mais d'autres sont déjà partis, c'est le numéro 6, Beaumont monoplan Connaud, qui [illegible] à 6 h. 8, [illegible] le numéro 4, Garros, qui [illegible] sur [illegible] Tonnerre pour le Mans, [illegible] le numéro 14, Level, qui part à 6 h. 17, et le dernier parti, le n° 5, Bielvucic, qui part à 6 h. 41.

Douze appareils sont partis en moins de trois quarts d'heure sans incident ; il ne manque à l'appel que Védrines.

Lentement, les spectateurs quittent le champ d'aviation, quand les derniers monoplans ont disparu à la vue.

Les derniers départs

Beaucoup moins nombreux départ s'avait eu lieu à 11 h. 15.

Le Capeme, commissaire sportif, qui se tient en permanence à l'aérodrome, a reçu la nouvelle que le moteur du monoplan de Lanotti, l'un des concurrents, ne fonctionnait pas et que cet aviateur ne pourrait pas prendre le départ.

Landron, un autre concurrent qui se trouve à Juvisy, a annoncé qu'il viendrait se faire contrôler pour partir à 6 heures du soir.

Le service d'ordre a été levé ce matin à 10 heures.

Sur le parcours

PLUSIEURS ARRÊTS. — UN APPAREIL CAPOTE ET SE BRISE, MAIS L'AVIATEUR EST INDEMNE.

Melun, 28 mai (50 kil. de Buc).

L'aviateur Beaumont, par suite d'une panne, a atterri près de la ferme de Mimeaubin, à 4 kilomètres de Melun, à 7 h. 10.

Après avoir réparé il est reparti une demi-heure plus tard.

A huit heures Weymann a atterri au même endroit.

Montereau, 28 mai (75 kil.).

L'aviateur Level a atterri à Bray-sur-Seine.

Sens, 28 mai (125 kil.).

L'aviateur Delage a été obligé d'atterrir à Villeneuve-l'Archevêque, à 7 h. 35 par suite d'une panne d'essence.

Saint-Lyé (Aube), 28 mai.

Le lieutenant Chevreau a dû reprendre terre à Saint-Lyé (Aube), à 5 h. 55. Cet officier dit souffrir beaucoup des yeux par suite de projections d'huile par le moteur. Il ne pourra probablement repartir que demain.

Après avoir fait escale à Nogent-sur-Seine pour se ravitailler, le lieutenant Clavenad a atterri près de l'aérodrome de Saint-Lyé, à 7 h. 50.

L'aviateur Vidart a également fait escale à 8 h. 20. Il dit avoir eu à lutter constamment contre le vent.

Il repart à 9 h. 30 après avoir fait son plein d'essence. Mais il n'a pas parcouru deux cents mètres qu'il est obligé d'atterrir brusquement et capote. Il brise son appareil, mais lui-même est indemne.

Melun est à 31 kilomètres de Saint-Lyé, où doit repartir cet après-midi.

Troyes, 28 mai (150 kil.).

Bielvucic est signalé comme ayant atterri à Marolles-sur-Seine, près de Montereau, ayant eu des avaries à son appareil.

Kimmerling est à Melun, attendant une accalmie du vent.

Weymann et Level sont à Châtenay-en-Brie.

M. Sommer, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait fait emporter à ses pilotes des pigeons voyageurs. C'est ainsi qu'à Troyes on a connu les arrêts de Kimmerling, de Molla et de Battisti.

Tonnerre, 28 mai (175 kil.).

Deux monoplans sont passés au-dessus de la gare de Tonnerre, à deux minutes d'intervalle, à neuf heures.

L'un, le numéro 14, piloté par Garros, a atterri près de l'usine à gaz.

Quelques instants après est passé un biplan volant à une hauteur de 700 mètres environ.

A DIJON

Dijon, 28 mai, 11 h. 45.

Dès les premières heures de matin, l'animation est assez grande à Dijon. La foule afflue au champ d'aviation de la Maladière.

A 11 h. 21' 45" arrive Beaumont. Il est l'objet d'une ovation enthousiaste.

On sait que sous ce pseudonyme de Beaumont se cache l'aviateur de Valsecchi Connaud, en congé régulier.

A 11 heures 40' 4" arrive Garros.

Beaumont et Garros déclarent avoir été très gênés par le vent. Garros a eu un arrêt d'une demi-heure à Tonnerre pour le ravitaillement d'essence ; Beaumont a subi à Melun une panne de bougie d'une heure.

Dijon, 28 mai, midi.

Ontélégraphie que l'aviateur Gagot a été victime d'un accident. A Venarey, près de Montbard, à 52 kilomètres de Dijon, il a heurté l'aile gauche de son appareil, son hélice et un palier, mais il n'a pas été blessé.

Dijon étant à environ 225 kilomètres de Buc, Beaumont aurait couvert cette distance en 5 h. 20 et Garros en 5 h. 40 ; leur marche représente 50 kilomètres de vitesse à l'heure.

Dijon, 28 mai, 2 heures.

Beaumont, questionné à son arrivée, dit qu'au cours de son voyage aérien, il s'est élevé à une hauteur de 1.700 mètres pour traverser la forêt d'Othe et de 1.350 mètres pour franchir les plateaux du nord-ouest de Dijon.

Quant à Garros, il passe repartir cet après-midi pour Lyon.

A LYON

Lyon, 28 mai, midi.

Depuis ce matin, il y a foule à l'aérodrome de Bron, où l'on apprend par des télégrammes venus de Paris, les noms des aviateurs qui ont pris le départ à Buc.

Jusqu'à onze heures on est sans aucune communication officielle ; à ce moment on apprend qu'un des officiers-aviateurs est allé atterrir à Saint-Dié.

Les aviateurs Legagneux et Deparmont, qui sont engagés pour faire des exhibitions à l'aérodrome, sortent leurs appareils et volent pour tromper la longueur de l'attente. Tous les deux disent que les remous sont assez violents et cependant le temps est délicieux, l'air calme.

On sait que pour l'escale de Lyon, dans le course Paris-Rome-Turin, la municipalité donne 5.000 francs au premier arrivé à Lyon, 3.000 au deuxième, 2.000 au troisième.

Une somme de 10.000 francs est offerte en outre, par la municipalité, pour être distribuée en prix aux concurrents de la semaine d'aviation de Lyon.

A partir d'une heure de l'après-midi, la foule grossit d'heure en heure. Il y aura du beau sport, car les aviateurs engagés dans le meeting ont tous des appareils bien au point.

Vers trois heures, une dépêche signale qu'un hélicoptère est passé aux environs de Montceau-les-Mines, se dirigeant vers le Sud. Cette nouvelle produit une grosse émotion.

Le lieutenant de Conneau atterrit

Lyon, 28 mai.

Le lieutenant de Conneau (André Beaumont), arrive le premier à Lyon, au champ d'aviation de Bron, à 9 heures 29.

Garros arrive à 4 h. 02 m. 27 sec.

Beaumont repart pour Nice

André Beaumont reprend son vol à 4 h. 14 et Garros, qui a fait son plein d'essence, s'élance bientôt à la poursuite de son compagnon.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE)

Entreposeurs des tabacs

Jusqu'ici les emplois d'entreposeurs spéciaux des tabacs étaient laissés à l'entière disposition du ministre des finances. Ed. Caillaux ayant jugé équitable de faire une large part au personnel des contributions indirectes, vient, par un décret en date de ce jour, de lui réserver la moitié de ces emplois.

Les nominations, qui paraîtront au « Journal Officiel », devront mentionner si elles correspondent au tour des agents des contributions indirectes ou à celui des candidatures exceptionnelles.

Au Mur des Fédérés

Les organisations révolutionnaires, socialistes et syndicalistes ont fait hier, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Commune, leur manifestation annuelle au mur des fédérés, au cimetière du Père-Lachaise.

La préfecture de police avait organisé, comme les années précédentes, un important service d'ordre, non seulement aux portes et à l'intérieur du cimetière, mais sur les boulevards et avenues qui doivent servir de lieu de concentration aux manifestants. Ceux-ci commencent à arriver avec leurs insignes et leurs emblèmes, à partir de deux heures et demie.

Des gardes municipaux à cheval forment un vaste arc de cercle devant la porte principale du cimetière qui reste ainsi consignée jusqu'au moment où le défilé commencera.

Des files de gardes à pied sont disposées à l'entrée du cimetière, de chaque côté de l'allée centrale, afin d'encadrer et de serrer de près les manifestants pendant toute la traversée de la nécropole.

Le mur des fédérés est lui-même gardé par des forces imposantes. Les manifestants devront se contenter de déposer les couronnes [illegible] s'arrêter.

Les chefs du parti socialiste, les membres de la commission administrative et les hommes de confiance qui s'étaient réunis à la salle Lancelot montent au mur avant trois heures pendant ceux dans le cortège qui s'est formé sur le terre-plein du boulevard de Ménilmontant, entre une double haie de gardes de la paix.

La tête de cortège ne pénètre dans le cimetière qu'un peu après trois heures.

La foule est énorme. La manifestation paraît avoir plus d'importance que les années précédentes. Mais le calme est complet.

On remarque beaucoup de députés socialistes unifiés, notamment MM. Jaurès, Vaillant, etc.

Voir la suite en DERNIÈRE HEURE

La Fête de Jeanne d'Arc

Elle est l'occasion de manifestations assez violentes à Paris et à Compiègne. — Elle est calme et presque inaperçue dans la région du Nord.

A PARIS

Les catholiques parisiens ont célébré hier la béatification de Jeanne d'Arc. Sur l'invitation de l'archevêque de Paris un grand nombre d'entre eux ont pavoisé. Quelques-uns intimes dans la soirée de samedi, avaient illuminé leurs maisons.

Dans toutes les églises des cérémonies ont été célébrées le matin et l'après-midi en l'honneur de Jeanne d'Arc. A Notre-Dame, M. Amette a célébré pontificalement la grand'messe.

Les étudiants de l'Action française, les « camelots du roi », le « groupe de la traditION », les « dames et jeunes filles royalistes », et divers groupements s'étaient donné rendez-vous le matin sur divers points de Paris, pour aller en cortège aux diverses statues de Jeanne d'Arc.

A dix heures, un millier de manifestants se trouvaient près de la statue de Jeanne d'Arc, sur la place Saint-Augustin. Un service d'ordre important avait été organisé. Il était composé d'agents, de gardes républicains à pied et de gardes républicains à cheval.

D'agiles jeunes gens escaladent la statue et y accrochent des couronnes. En quelques minutes, le monument est littéralement couvert de fleurs blanches, parmi lesquelles dominent les fleurs de lis.

Un orateur s'avance pour prendre la parole, mais un officier de paix signifie que les discours ne seront pas tolérés.

Pendant ce temps le service d'ordre établit un barrage de gardes à cheval boulevard Haussmann, dans la direction de la gare Saint-Lazare, et un barrage de gardiens de la paix à l'entrée du boulevard Malesherbes, dans la direction de la Madeleine.

Les manifestants conduits par MM. Pujo, de Montesquiou, Paul Robin, se forment en colonne, contournent la chapelle, se dirigeant vers la place des Pyramides.

M. Lépine intervient. Le cortège est interdit. Ils ne passeront que par petits groupes.

Le préfet de police exhorte les personnes qui l'entourent au calme, et déclare que la mesure est générale aussi bien pour la manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc que pour celle du mur des fédérés.

Le cercle se resserre autour du préfet ; les agents le dégagent, mais c'est s'usait une ruée des manifestants pour rompre les barrages. Cannes levées, ils se précipitent les uns boulevard Haussmann, d'autres rejoignent cette voie par la rue de la Pépinière ; ils rompent le cordon d'agents du boulevard Malesherbes et rejoignent les porteurs de couronnes, qu'on avait tout d'abord laissés passer. Quelques arrestations sont opérées, qui ne sont d'ailleurs pas maintenues.

Le service d'ordre essaye encore de couper les manifestants au coin de la rue de la Ville-l'Evêque, mais sans y mettre beaucoup d'obstination, et rue Royale, la colonne s'est reformée compacte, augmentée de nouveaux arrivants. Elle dépose une couronne à la statue de Strasbourg et arrive à la statue de la place des Pyramides où la cérémonie qui a eu lieu place Saint-Augustin se reproduit. On redoute brièvement Jeanne d'Arc, en accrochant des couronnes en en réservant deux pour la statue du boulevard Saint-Marcel.

Le cortège reprend en marche : il ne sera plus cause d'incidents jusqu'à la dernière étape. Si quelques cris hostiles sont poussés à l'égard de certaines personnalités, les communards bénévoles de la manifestation sont les premiers à faire signe à leurs camarades de se taire. Ce n'est plus qu'au monument du boulevard Saint-Marcel qu'un tris violent incident se produira. Les deux couronnes qui restent sont accrochées. La foule a poussé de vigoureux vivats. Le baron Tristan Lambert fait signe qu'il va parler. Il prononce quelques mots à peine. M. Ringel, officier de paix, s'approche de lui et l'invite à se taire. Quelques jeunes gens entourent l'officier de paix.

Un inspecteur de police, M. Bernardin, voyant son chef en danger, fait mine d'arrêter un des manifestants. Un remous se produit, et un coup de canne s'abat sur la tête de l'inspecteur. Le sang coule abondamment, tandis qu'on le conduit à la pharmacie la plus voisine, et les agents venus du poste de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire demandent l'aide de paix et opèrent des arrestations, notamment celle de MM. Lefèbre.

Des milliers sont alors agents et manifestants qui crient : « Lâchez-les ! lâchez-les ! » Cela dure une demi-heure. A mieux et droit cependant, les [illegible] s'éclaircissent. M. Pujo prononce quelques paroles pour inviter ses amis à se retirer, et le combat cesse, faute de combattants.

A la préfecture de police, on déclare qu'au cours de la bagarre, l'officier de paix du 13e arrondissement a été légèrement blessé d'un coup de couteau à l'épaule.

Une centaine d'arrestations ont été opérées.

A COMPIÈGNE

Les fêtes organisées à Compiègne, en l'honneur de Jeanne d'Arc, ont été inaugurées samedi soir à travers la ville à son de trompe. Hier la ville était pavoisée aux couleurs nationales et de Jeanne d'Arc. Le public se rend au champ de tournoi et de vénerie d'où se fait le départ. A une heure commence le défilé du cortège historique.

Parmi les maisons qui ont pavoisé à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc se trouve la loge maçonnique.

Les cariatides du roi l'ont assaillie à coups de pierres. Ils y ont causé de graves dégâts.

A LILLE

Royalistes et cléricaux avaient hier décoré leurs demeures pour fêter Jeanne d'Arc ; c'est ainsi que les passants ont pu voir pavoisées d'oriflammes variées et de quelques drapeaux nationaux — dans certains endroits, on ne trouvait que le drapeau jaune du pape — les maisons qui restent mornes et comme en deuil les jours de fête nationale.

Dans les quartiers populaires, peu de nos concitoyens ont répondu à l'appel des prêtres qui ont l'intention de forcer le Parlement à supprimer purement et simplement le 14 juillet, anniversaire de la libération du peuple et de la remplacer par la fête de Jeanne d'Arc, leur victime.

Cet essai qui devait soulever l'opinion publique fut un piteux échec.

Les raconteurs peut-être toutefois que les monumentaux publics étaient également pavoisés aux couleurs nationales, sans ajouter que chaque dimanche un drapeau flotte devant ces établissements.

Les cléricaux tourquennois se doivent pas être enchantés. Ils avaient invité leurs concitoyens à pavoiser leurs maisons pour se livrer à une petite manifestation à l'occasion d'une certaine fête de Jeanne d'Arc, et les Tourquennois sont restés sourds à l'appel qui leur était adressé. Seuls les riches du centre de la ville avaient arboré quelques drapeaux et quelques bannières.

A TOURCOING

Les cléricaux ont un peu trop abusé jusqu'ici de ce genre de manifestation. Ça ne prend plus !

D'ailleurs les sincères républicains, les vrais patriotes trouvent mauvais qu'un parti politique veuille accaparer la grande héroïne. Jeanne d'Arc appartient à la France, elle n'appartient pas à Rome.

Beaucoup de catholiques même, voient avec peine que les meneurs cléricaux se servent de Jeanne d'Arc pour se livrer à une manifestation politique.

Et les républicains ne comprennent pas que ceux qui l'ont condamnée autrefois la béatifient aujourd'hui.

La Réorganisation

du Comité de l'Exploitation technique des Chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient de réorganiser le comité de l'exploitation technique des chemins de fer. Dans le rapport précédant le décret de réorganisation, le ministre explique les motifs de cette dernière :

« Développer l'exploitation intensive de la voie ferrée, l'adapter aux commodités des voyageurs et du commerce comme aux exigences et aux progrès de la navigation sur les fleuves et les canaux, améliorer les conditions de travail des employés et ouvriers des chemins de fer, améliorer par une réglementation appropriée la prévention des accidents d'autant plus redoutables que les vitesses sont plus grandes et les trains plus longs, telles sont et seront les principales attributions du comité. Des questions de même ordre sont discutées dans les deux Chambres ou débattues dans la presse ; aussi les mesures que le comité est appelé à proposer dépassent-elles les limites de la technique pure. »

Le ministre ajoute qu'en conséquence il a paru nécessaire de donner à l'équipe de ces questions l'ampleur qu'elles méritent et d'assurer au comité technique qui en prépare l'examen, à l'administration qui les résoud des concours nouveaux.

« Le choix des hommes appelés à compléter le comité de l'exploitation technique restera déterminé par les attributions que le comité a reçues de son décret d'institution : projets de législation, lois étrangères et lois spéciales à interpréter, réglements à édicter, questions de science et de technique pure qu'entre autres raisons les accidents de chemins de fer amènent à examiner.

« Les membres du Parlement et les représentants des grands corps de l'Etat, aussi bien que des administrations publiques, les personnalités que leur profession et leurs travaux ont plus spécialement portées vers l'étude de ces questions, apporteront utilement autorité et compétence dans des discussions qui touchent, on le voit, aux intérêts les plus variés ».

En exécution de ce décret, le ministre [illegible] comme nouveaux membres du comité :

MM. Boudenoot, Emile Dupont, Gaston Menier, Louis Pichon, Steeves, sénateurs.

MM. Bourrely, Fernand David, Gaussier, Guiselhau, Lebrun, Painlevé, Raynaud, René Renoult, Thierry, Violette, députés.

MM. de Mouy, conseiller d'Etat, et Desgouttes, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

N.-D. de TRÈFLE
Savon pur pour le linge et la vaisselle
SACHET OFFERT
Victor VAUCHER.

L'APPLICATION DE LA LOI DES RETRAITES

M. DELORY EXPRIME DANS UNE RÉUNION PUBLIQUE, SON OPINION SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES.

M. Delory, député de Lille, a fait samedi soir, à Hellemmes, dans la salle de Bon Pasteur, une conférence sur les retraites Ouvrières, et la loi qui doit être prochainement appliquée. A l'heure où la question est ardemment discutée, il était intéressant de connaître ce qu'en pensait M. Delory, qui est, comme chacun sait, un disciple de Jules Guesde. C'est dans cette intention que nous nous sommes fait un devoir d'aller écouter sa causerie.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la conférencier n'est pas montré hostile à la loi votée par le Parlement.

Ayant été présenté à l'auditoire par le président de la réunion, M. Delory critique tout d'abord l'obligation du versement ouvrier.

Le versement, dit-il, est la première chose dont on doit se préoccuper. Ceux qui en sont partisans présentent cette objection qu'il n'est pas excessif, mais je ne suis pas, sur ce point, complètement d'accord avec eux. Si infime qu'il soit, c'est encore trop pour ceux qui ont des salaires très bas ou des familles nombreuses et les ouvriers ne tarderont pas à s'en apercevoir dès qu'il faudra prélever sur leur maigre budget les sommes exigées.

On a fait observer à ce sujet qu'ils pourraient aisément trouver cet argent en restreignant les dépenses qu'ils font au café ou pour l'achat de tabac, mais cette observation n'est pas juste. On ne comprendrait si les travailleurs avaient la possibilité de se procurer toutes plaisirs, or, cela ne leur est pas permis.

« La cotisation ouvrière est pour nous une question de principe. Socialistes, nous disons que les ouvriers produisent tout et créent les richesses, en conséquence, il serait très logique qu'on ne fasse pas payer leur retraite.

« On vient dire aussi qu'il serait désheureux pour le travailleur de jouir d'une retraite qu'il n'a pas aidé à constituer, mais à mon avis, avec une semblable thèse, on peut aller loin.

« Si l'on partage cette opinion, il faut alors refuser que l'Etat intervienne.

« En admettant que la cotisation ouvrière soit nécessaire, j'ai la conviction qu'elle ne pourra être augmentée, car elle provoquera encore plus de récriminations. »

M. Delory s'efforce ensuite de démontrer que l'âge de 65 ans est trop élevé. Pour lui, la loi est mauvaise, et si la limite d'âge est ramenée, cette modification aura une conséquence imprévue : on sera forcé de baisser le taux de la retraite.

« Dans les conditions où elle a été conçue, continue M. Delory, la loi ne peut être améliorée, et en présence de cette situation le devoir de la classe ouvrière est de protester avec énergie contre son application. »

Successivement il étudie le question des retraites dans tous les pays où elle a reçu une solution.

« En Allemagne, il y a bien une cotisation ouvrière, dit en substance l'orateur, mais ce qu'on oublie de dire c'est qu'à la caisse des retraites sont jointes des caisses contre la maladie, l'invalidité, etc., et il arrive que tous les travailleurs bénéficient de la loi. Si la loi française était semblable, nous n'hésiterions pas à engager nos camarades à cesser leurs protestations. »

M. Delory examine ensuite la loi sur les retraites au Danemarck, où la pension est assurée par les communes ; en Angleterre, où le gouvernement assure lui-même les versements sans réclamer ni de cotisation ouvrière ni de cotisation patronale ; en Autriche, où les pensions sont beaucoup plus élevées qu'ailleurs.

M. Delory ne s'en prend pas seulement à la loi elle-même, mais aux règlements qui guideront son application :

« Sachez, dit-il, que le paiement aura lieu par fractions au par journées de travail. Que se passera-t-il pour les ouvriers travaillant par intermittence ?

« Je suppose que votre femme tombe malade et fasse appel à une autre ménagère. Vous devenez patron et dès lors, vous êtes assujetti à lui assurer la cotisation patronale »

Ayant signalé tout le travail qu'exigera la mise ouvrageur de la loi, il ajoute :

« L'établissement de la carte d'assuré sera pour l'ouvrier le rétablissement du livret contre lequel les ouvrières ont mené une campagne extrêmement vive. Un petit alinéa adroitement apposé sur cette carte suffira pour faire reconnaître le porteur, et pare à celui qu'on aura signalé comme agitateur ! »

Malgré les protestations qui, selon lui, se sont élevées dans toute la France, il ne croit pas que le refus de signer et de remplir les feuilles distribuées puisse empêcher le fonctionnement de la loi. Les municipalités ne seront pas gênées de trouver les renseignements dont elles ont besoin.

M. Delory trouve bizarre que ce soit le patron qui soit obligé de faire la perception de la cotisation ouvrière et il croit que cette façon de procéder provoquera de nombreux conflits dont on ne peut prévoir l'importance.

Enfin, après avoir donné quelques conseils aux assistants, M. Delory engage le prolétariat à protester afin de faire entendre au Parlement ses desiderata.

A Wargnies-le-Petit

M. DEBOVE, ANCIEN DÉPUTÉ, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, A FAIT AUX MUTUALISTES DE WARGNIES-LE-PETIT, UNE BELLE CONFÉRENCE SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES.

Dans le désarroi général, vous avez pensé à demander à un des auteurs responsables de la loi sur les retraites ouvrières, — objet en ce moment de critiques et vives et si injustifiées — de vous renseigner sur l'esprit de cette loi, sur son véritable caractère et sur son économie essentielle.

Je suis, en effet, un de ceux qui ont voté la loi des retraites, je l'ai fait avec la conscience de servir utilement la cause des travailleurs et ce n'est pas moi qui la désavouerai aujourd'hui pour pratiquer une politique de surenchère, génératrice de déceptions cruelles ; j'aime assez l'ouvrier, pour lui dire — au risque de perdre momentanément de précieuses sympathies — que se trompe ou qu'on le trompe.

La loi néanmoins est perfectible et comme toutes les lois elle devra être améliorée.

Il m'est agréable de parler ici devant des hommes libres, j'entends par là, ceux qui refusent de s'incliner devant un mot d'ordre, d'où qu'il vienne, et qui affirment leur volonté d'étudier par eux-mêmes, les questions qui les préoccupent et de prendre en connaissance de cause les décisions qu'ils jugent plus conformes à leurs intérêts.

Vous êtes de ceux-là, je vous en félicite. Vous avez montré en formant votre société de secours mutuels, dont je suis heureux de constater la prospérité, que vous aviez le souci des questions d'assurance et de prévoyance sociales.

La loi sur les retraites ouvrières revire absolument dans ce cadre et ne pouvait pas vous trouver indifférents.

En présence de l'hésitation des travailleurs, au milieu de l'indécision des uns et de l'hostilité des autres, je me suis souvent demandé s'il n'y avait pas en cela un peu de la faute des républicains, s'ils avaient fait tout leur devoir, qui consiste à éclairer le peuple sur la nature de cette loi, lui en exposer les avantages et en faire ressortir la véritable grandeur morale.

C'est ce que je vais essayer de faire devant vous.

Comme la situation est grave et l'heure singulièrement critique, comme il s'agit enfin de savoir si la loi souveraine dans une démocratie, sera, je ne dis pas acceptée, mais respectée et obéie, ou si au contraire elle devra reculer devant les agissements d'une coalition d'intérêts disparates et d'espoirs malsains, je m'efforcerai de donner à mon exposé, le plus grande netteté et à l'expression de ma pensée, la plus grande précision.

Il est indispensable d'établir tout d'abord la distinction qui existe entre les cotisations obligatoires et facultatives.

M. Henri Poincaré, membre de l'Académie des sciences.

MM. Le Trocquer, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; Frouin, directeur de l'exploitation télégraphique ; Bouchard, directeur de l'exploitation téléphonique.

M. le docteur Duguet, membre de l'Académie de médecine.

MM. Bullot, président du Touring-Club de France ; Léon Auscher, vice-président du comité du tourisme en automobile du Touring-Club de France ; Bureau, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite ; Ed. Théry, économiste.

Les pouvoirs des membres du comité de l'exploitation technique actuellement en fonctions sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1912.

Feuilleton du 29 Mai N° 20

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

— Il y avait déjà quelque temps que j'étais... depuis mon retour en France... Si triste vie que je menais m'avait imposé des caprices, peut-être m'y serais-je soumise... mais pas dans un endroit où se trouvait monsieur votre fils... J'avais très exactement connu votre nom, autrefois... Et quand je reçus le premier billet de votre fils, je lui donnai un rendez-vous qui ne dressait devant moi !

— Il a été... vous dérire ! Jalouse ! [illegible] Philippe Gaubert vous en renouvelait d'hésitation.

Mais Rosette haussait les épaules.

— Est-ce que vous alliez être jalouse [illegible] ? Puisque vous l'avez affiché vous-même !... Il m'était si bien innocent... Des [illegible] ! Il m'était si bien innocent... Des [illegible] ! Il m'était si bien innocent... Des [illegible] !